

Banque à distance

Le service Internet Entreprise et Institutionnel sera remplacé par le service Sogecash Net⁽¹⁾.

Vos accès seront automatiquement transférés ; vous recevrez auparavant vos nouveaux identifiants de connexion. Les périmètres des comptes et mandats, tout comme les droits des utilisateurs (délégués actifs), seront repris automatiquement.

Nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller pour vous assurer que nous disposons de vos coordonnées exactes (numéro de téléphone, adresse e-mail, etc.). Nous serons ainsi en mesure de vous transmettre les informations nécessaires.

Vos documents dématérialisés (relevés, avis et contrats signés électroniquement) seront également accessibles dans Sogecash Net.

Sogecash Net, votre nouvelle banque à distance

Avec Sogecash Net, vous pourrez gérer et consulter vos comptes, créer et administrer les droits de vos délégués et bénéficier de nouveaux services pour la gestion de vos opérations.

Lors de votre première connexion, un parcours dédié guidera vos premiers pas dans ce nouvel environnement.

(1) L'accès à la banque à distance et à l'Appli Sogecash Net SG nécessite l'abonnement Sogecash Net. Conditions tarifaires indiquées dans la brochure « Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires-Entreprises » disponible sur entreprises.sg.fr et en agence.



Vous avez des questions sur vos comptes, vos produits et services ou sur votre banque à distance ?

Pour tout savoir et trouver les réponses à vos questions, rendez-vous sur accompagnement.sg.fr



Crédit du Nord - Société Anonyme au capital de EUR 890 263 248 - SIREN 456 504 851 - RCS Lille - N° TVA FR83 456 504 851 - Siège Social : 28 place Rihour - 59800 Lille - Siège Central : 59 boulevard Hausmann - 75008 Paris - Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 023 739. **Banque Courtois** - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de EUR 18 399 504 - SIREN 302 182 258 - RCS Toulouse - N° TVA FR15 302 182 258 - Siège Social : 33 rue de Rémusat - BP 40107 - 31001 Toulouse Cedex 6 - Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 023 867. **Banque Kolb** - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de EUR 14 099 103 - SIREN 825 550 098 - RCS Epinal - N° TVA FR37 825 550 098 - Siège Social : 1 et 3 place du Général de Gaulle - BP 1 - 88501 Mirécourt Cedex - Direction Centrale : 2 place de la République - BP 50528 - 54008 Nancy Cedex - Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 023 859. **Banque Laydernier** - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de EUR 24 788 832 - SIREN 325 520 385 - RCS Annecy - N° TVA FR87 325 520 385 - Siège Social : 10 avenue du Rhône - 74997 Annecy Cedex 09 - Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 023 972. **Banque Nuger** - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de EUR 11 444 581 - SIREN 855 201 463 - RCS Clermont-Ferrand - N° TVA FR88 855 201 463 - Siège Social : 5 place Michel de l'Hospital - 63000 Clermont-Ferrand - Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 023 937. **Banque Rhône-Alpes** - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de EUR 12 562 800 - SIREN 057 502 270 - RCS Grenoble - N° TVA FR82 057 502 270 - Siège Social : 20 et 22 boulevard Edouard Rey - BP 77 - 38041 Grenoble Cedex 9 - Siège Central : 235 Cours Lafayette - 69451 Lyon Cedex 06 - Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 023 988. **Banque Tarneaud** - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de EUR 26 702 768 - SIREN 754 500 551 - RCS Limoges - N° TVA FR69 754 500 551 - Siège Social : 2 et 6 rue Turgot - 87011 Limoges Cedex - Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 023 953. **Société de Banque Monaco** - Société Anonyme monégasque au capital de EUR 82 000 000 - Siège Social : 27 avenue de la Costa - Le Park Palace - 98000 Monaco - N° RCI Monaco 19 508 179 - N° TVA intracommunautaire FR80 000 143 809. **Société Marseillaise de Crédit** - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de EUR 24 471 936 - SIREN 054 806 542 - RCS Marseille - N° TVA FR 79 054 806 542 - Siège Social : 75 rue Paradis - 13006 Marseille - Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 019 357. **Société Générale** - Tour Granité - 75886 Paris Cedex 18 - SA au capital de 1 062 354 722,50 EUR - 552 120 222 RCS Paris - Siège social : 29, Bd Haussmann - 75009 Paris - Intermédiaire en assurance, dûment enregistré à l'ORIAS sous le n° 07 022 493 (www.orias.fr). Crédit photos : Getty Images - Octobre 2022.

ENT

ENTREPRISES, COLLECTIVITÉS, INSTITUTIONNELS ET ASSOCIATIONS

BIENVENUE DANS VOTRE NOUVELLE BANQUE

Ce document contient des informations importantes à conserver pour le fonctionnement de vos comptes et services bancaires, ainsi que les premières réponses aux questions que vous pourriez vous poser.

Ce document vous informe également des modifications concernant les conditions générales de certains de vos produits. Vous serez informé au fur et à mesure des éventuelles modifications sur les produits et services qui vous concernent.

Banque Courtois Banque Kolb Banque Laydernier Banque Nuger Banque Rhône-Alpes Banque Tarneaud Société de Banque Monaco Société Marseillaise de Crédit Crédit du Nord

Des banques du groupe Société Générale



Banque au quotidien



COMPTES

Vos comptes seront repris automatiquement, sans action de votre part, dans les systèmes d'information de la nouvelle banque.

Vous recevrez vos nouvelles coordonnées bancaires SG (RIB, IBAN...) avant le transfert technique de vos comptes. Notez cependant que vous ne pourrez utiliser ces coordonnées qu'après celui-ci. Toutes vos opérations bancaires seront par la suite comptabilisées sur votre nouveau numéro de compte.

Afin de faciliter la transition, vos anciennes coordonnées bancaires resteront actives jusqu'à juin 2024 et nous nous chargerons d'informer la majorité des organismes concernés, comme les administrations publiques (ex. Trésor Public, ...), les fournisseurs d'énergie, les opérateurs de téléphonie, etc. Un dispositif d'accompagnement vous permettra de traiter vos autres changements de domiciliation.



RELEVÉS DE COMPTE

Vos relevés de compte seront toujours communiqués par votre canal habituel et selon la même périodicité, à l'exception des relevés décennaires dont la fréquence deviendra bimensuelle.

Si vous disposez d'un relevé de compte mensuel avec extrait journalier, vous recevrez un relevé de compte quotidien.

ATTENTION AUX RISQUES DE FRAUDE

Ni votre banque, ni votre conseiller ne vous demanderont, par quelque moyen que ce soit (téléphone, e-mail, SMS), de leur envoyer des informations bancaires strictement confidentielles (code secret) ou qu'ils possèdent déjà (identifiant, numéro de compte, numéro de carte bancaire...).

Si vous recevez de telles demandes, celles-ci sont probablement frauduleuses. N'y répondez pas et ne cliquez pas sur les liens et pièces jointes présents dans vos e-mails et SMS.

PROTECTION DES DÉPÔTS ET DES TITRES ASSURÉE PAR LE FONDS DE GARANTIE DES DÉPÔTS ET DE RÉOLUTION (FGDR)

Vos avoirs continuent d'être protégés

Plafond de la protection

- 100 000 € par déposant et par établissement de crédit (plafond de protection standard) ;
- 70 000 € par déposant et par établissement de crédit pour les titres ;
- 100 000 € pour le Livret A, indépendamment du plafond des autres comptes.

Si vous détenez des comptes dans plusieurs établissements du groupe Crédit du Nord et/ou Société Générale

À compter du 1^{er} janvier 2023, la protection des dépôts assurée par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution sera effectuée auprès de SG, et la garantie sera limitée au plafond de protection standard, soit 100 000 €.

Vous disposez d'un délai de trois mois, à la date de réception de ce courrier, pour retirer ou transférer sans frais les montants qui dépassent le niveau de garantie. Pour ce faire, nous vous invitons à remettre un courrier à votre agence, précisant notamment que votre demande de transfert ou de retrait se fait dans le cadre du dispositif FGDR.

Placements, épargne salariale et retraite



PLACEMENTS

Vos dépôts (comptes à terme, comptes d'épargne...) et placements seront transférés dans leur intégralité. Quelques évolutions sont à prévoir sur les comptes à terme : vous en serez prochainement informé par courrier si vous êtes concerné. En tant qu'association, si vous détenez un Livret A dans au moins deux établissements concernés par le rapprochement (Société Générale, banques du groupe Crédit du Nord), nous prendrons contact avec vous afin de procéder à la clôture du livret excédentaire conformément à la réglementation.



ÉPARGNE SALARIALE ET RETRAITE

Les dispositifs d'épargne salariale et retraite seront repris à l'identique par la nouvelle banque en janvier 2023 via le portail Esalia. Un nouveau site internet et une application mobile seront mis à votre disposition à cette occasion. Votre identifiant et votre mot de passe vous seront communiqués au préalable. Vos salariés seront également informés de ce changement fin 2022.

Financements



FINANCEMENT COURT, MOYEN ET LONG TERME

Vos autorisations de découvert et vos lignes de crédit seront maintenues et vos crédits se poursuivront selon les mêmes conditions, à l'exception de certains cas pour lesquels votre conseiller vous contactera. Notez que :

- les engagements par signature émis resteront en vigueur et les nouvelles demandes d'émission seront traitées par un service spécialisé ;
- l'accès au service des garanties et cautions en ligne se fera via un site dédié, Sogetrade & Services, dont l'adresse internet vous sera communiquée prochainement.



CRÉDIT-BAIL MOBILIER ET IMMOBILIER

Vos contrats se poursuivront dans les mêmes conditions, sans intervention de votre part. Notez que :

- les contrats de **crédit-bail mobilier** de la nouvelle banque seront pris en charge par Sogelease, société de crédit-bail mobilier de Société Générale ;
- les contrats existants de **crédit-bail immobilier** seront repris avec des conditions inchangées par Sogéfimur, société de crédit-bail immobilier de Société Générale.

Assurances



La majorité des **contrats Antarius** seront conservés* à l'identique. Vous recevrez prochainement, de la part d'Antarius, des mandats de prélèvement SEPA à retourner signés pour le paiement des primes et pour la bonne continuité de vos garanties.

*À l'exception de certains contrats spécifiques pour lesquels votre conseiller vous a contacté par courrier.

Paiements et encaissements



CHÈQUES

Vous pourrez continuer d'utiliser vos anciens chéquiers jusqu'au 30 juin 2024⁽¹⁾.



Encaissement de chèques

Les remises de chèques seront créditées sur le compte le jour ouvré suivant le jour de dépôt à l'agence. Si vous transmettez des fichiers de Télétransmission de Lignes Magnétiques Chèques (TLMC) ou de Chèque Protocole Remettant (CHPR) auprès de la banque électronique, de nouveaux identifiants et mots de passe vous seront adressés pour vous connecter à votre nouvel espace en ligne.

Le service de télétransmission pour les remises TLMC est maintenu. Quelques adaptations seront à prévoir, vous en serez informé par courrier si vous êtes concerné.



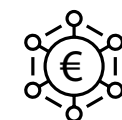
Émission de chèques

Le service Norsécurité restera actif quelques mois après le transfert technique de vos comptes. Un service équivalent vous sera proposé pour la sécurisation de vos nouvelles émissions de lettres-chèques.



TÉLÉTRANSMISSION (HORS SWIFNET)

Si vous transmettez vos fichiers sous protocole Ebics, vos partners ID et adresse de connexion Ebics resteront inchangés, ainsi que les ID signataires si vous utilisez le protocole Ebics TS. Si vous utilisez le protocole Ebics T, vous retrouverez également l'ensemble de vos comptes, pour vous permettre de valider vos remises dans Sogecash Net.



FLUX (FRANCE ET INTERNATIONAL)

L'ensemble de vos services sera repris automatiquement dans votre nouvelle banque avec des périmètres identiques.

Il en sera de même pour :

- les bénéficiaires enregistrés pour vos virements Internet ;
- les opérations programmées et signées avec une échéance postérieure au transfert technique de vos comptes (remises de virements et prélèvements SEPA télétransmises, virements permanents, virements SEPA différés saisis en ligne) ;
- les mandats et oppositions sur les prélèvements SEPA.

À noter

Vous aurez accès à de nouvelles fonctionnalités comme la transmission en un seul fichier des virements SEPA instantanés "de masse", pour ainsi gérer automatiquement et sans limite horaire le règlement des fournisseurs ou le paiement des salariés (sous réserve de frais supplémentaires).

(1) Si vous êtes client de la SMC et détenez un chéquier édité avant 2012, vous ne pourrez plus utiliser celui-ci après le transfert technique de vos comptes. Vous recevrez prochainement une lettre d'information spécifique sur ce sujet.

Salle des marchés

La fusion n'aura pas d'impact sur vos opérations traitées avec la salle des marchés : les processus seront majoritairement les mêmes, ainsi que vos interlocuteurs, qui restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Monétique



CARTES BANCAIRES

Vos cartes Business CB Mastercard continueront de fonctionner. Elles seront remplacées par des cartes Business CB VISA. Votre conseiller vous informera dès leur mise à disposition en agence le mois suivant le transfert technique de vos comptes ; nous vous invitons à venir les retirer dans les plus brefs délais et à les activer rapidement. Les codes confidentiels ne changeront pas. Le plafond de paiement restera identique mais sera désormais géré sur une période de 30 jours calendaires. Comme aujourd'hui, il sera à tout moment possible de demander une adaptation du montant de ce plafond s'il se révélait inadapté à vos besoins.



MONÉTIQUE COMMERÇANT

Votre terminal de paiement électronique (TPE) et/ou votre site e-commerce continueront de fonctionner. L'intégralité des remises seront créditées automatiquement sur votre nouveau compte SG.

Vous êtes équipé d'un TPE ?

Vous recevrez votre nouvelle carte de domiciliation après le transfert technique de vos comptes.

- **Si vous êtes locataire d'un TPE proposé par les banques du groupe Crédit du Nord**, votre numéro de contrat et toutes ses caractéristiques seront maintenus. Un reparamétrage sera effectué automatiquement par notre prestataire Monétia durant le deuxième semestre 2023.
- **Si vous êtes propriétaire de votre TPE**, des actions de reparamétrage avec votre mainteneur seront le cas échéant nécessaires à réception de la carte de domiciliation.

INFORMATION IMPORTANTE

Les informations reprises dans ce dépliant ne concernent pas l'exhaustivité des modifications des produits et/ou offres détenus. Si vous détenez des produits non cités et susceptibles de modifications, vous en serez informé ultérieurement.

Vous pouvez retrouver les Conditions Générales des produits et services concernés sur le site www.accompagnement.sg.fr.

Vous avez la possibilité de refuser ces modifications et de dénoncer sans frais les contrats concernés, par lettre recommandée adressée à votre agence, ou par lettre signée remise au guichet.